



# CHARTRE DE GOUVERNANCE

REVISION ET ELARGISSEMENT DU SCOT DU BOCAGE  
ELABORATION DE LA TRAME VERTE ET BLEU



## Qu'est ce que la charte de gouvernance?

Le SCoT du Bocage, actuellement en vigueur, a été approuvé le 7 février 2013, à l'unanimité, par délibération du conseil syndical. Après 6 années de mise en œuvre, il s'agit de réviser et d'élargir le SCoT du Bocage à l'échelle de l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN).

Pour y parvenir, l'Intercom doit travailler en pleine collaboration avec les **17 communes** membres. Le territoire s'étend sur **un périmètre d'environ 800km<sup>2</sup>** qui regroupe près de **50 000 habitants** et 20 000 emplois.

**Les élus du territoire ont choisi de mener cette révision du SCoT en la dissociant de l'élaboration de la Trame Verte et Bleue (TVB)** qui est un document constitutif du Scot. La TVB a été intégrée par la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010.

En effet les trames écologiques présentent un enjeu particulièrement important pour ce territoire bocager. Ce sont des ressources qui forgent l'identité de l'intercommunalité. L'Intercom de la Vire au Noireau a été lauréate de l'appel à projet TVB lancé par la région en 2017. Elle a également répondu à un appel à manifestation d'intérêt « La planification urbaine au service des stratégies bas carbone et trajectoire 2° » pour le SCoT.

La charte de gouvernance doit constituer le socle commun de référence du fonctionnement institutionnel du SCoT et de la Trame Verte et Bleue, et ainsi permettre d'élaborer un seul et même document d'urbanisme partagé. Cette charte est valable toute la durée d'élaboration et de mise en œuvre de la TVB et de la révision/élargissement du SCoT.

## Quels sont ses objectifs?

Charte de gouvernance présente une **méthodologie de collaboration entre élus, institutions publiques et partenaires, permettant de réviser et d'élargir de SCoT du Bocage ainsi que de réaliser sa Trame Verte et Bleue.**

Elle a pour objet de définir la mission de chaque instance de concertation et de validation composant la gouvernance du SCoT et de la TVB

- Groupes de travail et ateliers de concertation
- Réunions publiques, tables rondes
- Comités techniques
- Comités de Pilotage
- Bureau et Conseil Communautaire
- Conférence des Maires

**Chaque commune est associée tout au long du processus** d'élaboration des documents d'urbanisme et pas seulement lors des phases de concertation. Elles participent chacune à la construction et à la validation du SCoT et de la TVB et ce, pour chaque phase (Diagnostic, PADD\*, DOO\*, Arrêt et Approbation du SCoT, Diagnostic et Plan d'action de la TVB.)

En effet, le SCoT et la TVB sont des outils d'urbanisme auxquels les élus communaux et intercommunaux doivent adhérer afin d'être pleinement mis en œuvre. Ce dernier point est le principal objectif de la présente «Charte de Gouvernance».

*\* Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Document d'Orientation et d'Objectifs*

**Communes signataires:** *Beaumesnil, Campagnolles, Condé en Normandie, Landelles et Coupigny, La Villette, Le Mesnil Robert, Noues de Sienne, Périgny, Pont Bellanger, Pontecoulant, Saint Aubin des Bois, Sainte Marie Outre l'Eau, Saint Denis de Méré, Souleuvre en Bocage, Terre de Druance, Valdallière, Vire Normandie.*

# MODALITE DE GOUVERNANCE

## LES INSTANCES POLITIQUES ET PARTENARIATS MIS EN PLACE

### Méthodologie d'élaboration de la Charte

Ce travail est présenté pour validation au Président de l'Intercommunalité et au Bureau Communautaire. La Charte de Gouvernance est envoyée pour information aux 61 Conseillers communautaires.

### Les instances de pilotage de la maitrise d'ouvrage

#### COMITÉ TECHNIQUE

Le Comité Technique (CoTech) est chargé d'examiner les rapports et les documents en amont des Comités de Pilotage (CoPil). Le Comité Technique est composé des techniciens de l'IVN, ils sont au nombre de 6.

- Directrice de l'aménagement  
Dorothée HOUDAN
- Chargée de mission du SCoT et de la TVB  
Agathe BERNARD
- Chargée de mission du PCAET  
Ophélie SOUL
- Agent du développement économique
- Techniciens rivières  
Loïc ROSTAGNAT  
Léo PERONA

#### COMITÉ DE PILOTAGE RESTREINT

Le comité de pilotage (CoPil) restreint est chargé de prendre connaissance des rapports et des documents en amont de la présentation du CoPil. Il est composé de 2 élus et de 2 techniciens en charge de l'urbanisme et de l'habitat.

- Vices Présidents en charge de l'urbanisme et de l'habitat  
Nicole DESMOTTES  
Marc GUILLAUMIN
- Directrice de l'aménagement  
Dorothée HOUDAN
- Chargée de mission du SCoT et de la TVB  
Agathe BERNARD

### Le COPIL est l'instance politique coordinatrice du projet de révision SCoT et TVB

Il est garant du bon suivi du projet et de la tenue du calendrier, valide les grandes orientations et les différentes étapes de la procédure, prend connaissance des documents de concertation avant leur présentation au public.

Les membres du CoPil peuvent participer aux réunions publiques de concertation ainsi qu'aux réunions de collaboration avec les communes.

Chaque membre du CoPil est garant de la bonne articulation des projets qu'il pilote et de l'avancée du SCoT et de la TVB.

Des élus (conseillers communautaires et municipaux) de l'Intercom pourront être invités lors des réunions du CoPil.

# Organisation de la gouvernance

## COMITÉ DE PILOTAGE

---

Il est présidé par M. GUILLAUMIN Ce CoPil est composé de 30 élus, du personnel technique et des personnes publiques associées (PPA) nécessaires (DDTM 14, CAUE, CEN, ... ).

La gouvernance du CoPil reprend la même composition que la commission « urbanisme et habitat ». Chaque pôle de proximité y est représenté.

PRÉSIDENT DE  
L'INTERCOM DE LA VIRE  
AU NOIREAU

Marc ANDREU SABATER

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE  
PILOTAGE  
VICE PRÉSIDENT À L'URBANISME

Marc GUILLAUMIN

VICE PRÉSIDENTE EN  
CHARGE DE L'HABITAT

Nicole DESMOTTES

## MEMBRES DE LA COMMISSION

Xavier ANCKAERT

Najat LEMERAY

Denis JOUAULT

Georges RAVENEL

Eric MARTIN

Lucien BAZIN

Serge COUASNON

Corentin GOETHALS

Gilbert JOUENNE

Jacques FAUTRARD

Aurélien GUIBET

Bernard CLOUARD

Michel VINCENT

Didier VINCENT

Didier ALLAVENA

Marie Françoise DAUPRAT

Sebastien LEGER

Laurent THERIN



## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il a un rôle d'arbitrage. Il étudie les propositions d'action des comités et valide la présentation de celles-ci au conseil communautaire lorsqu'il estime que les réflexions sont abouties.

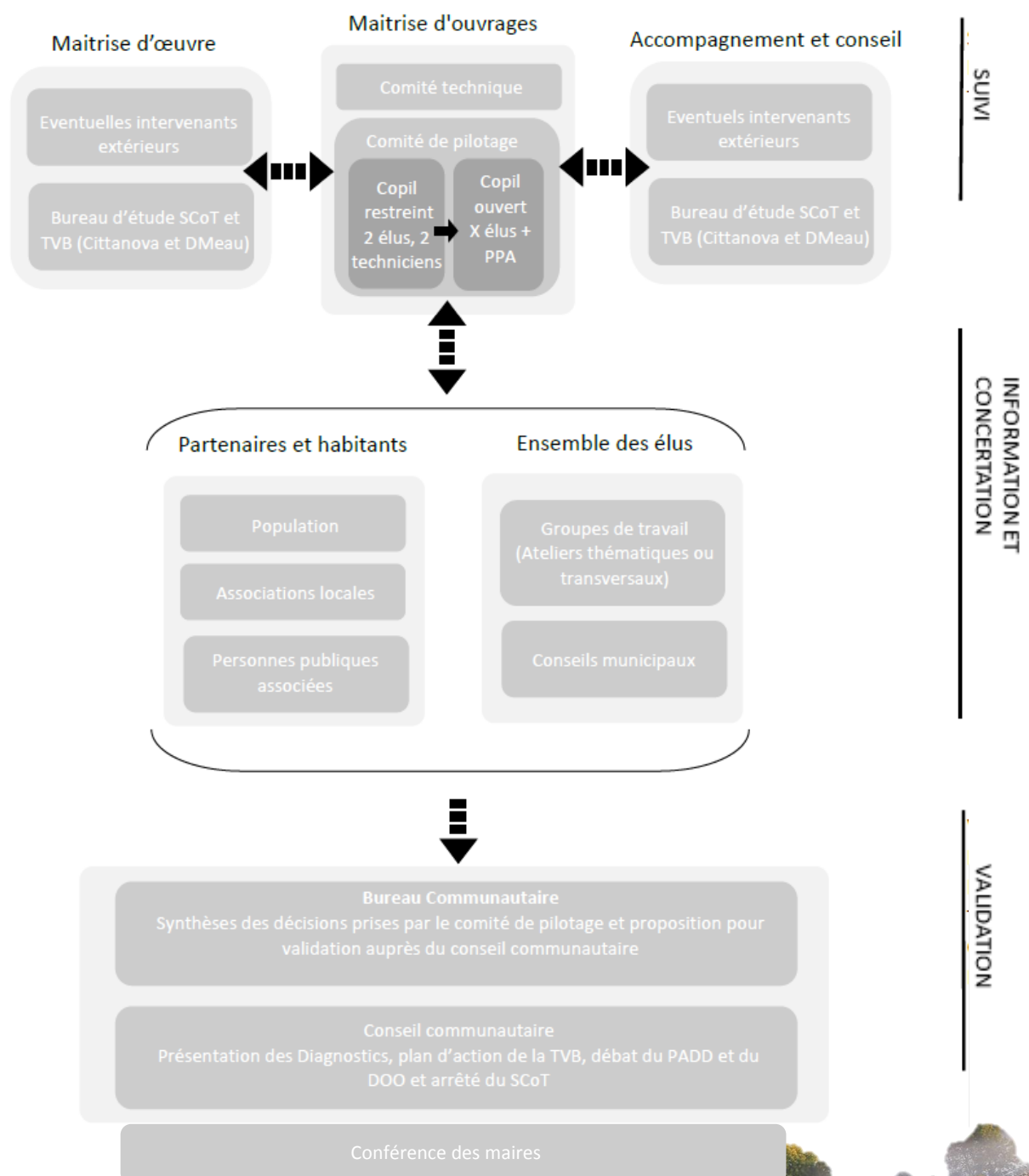
## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il a la charge de débattre du PADD, du DOO, du plan d'action TVB et d'arrêter et d'approuver le SCoT et sa Trame Verte et Bleue. Il est régulièrement informé de l'avancement du projet (par le bureau communautaire).

## LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle a été actée par délibération le 11 septembre 2020. Elle sera informé de l'avancée du travail et la gouvernance du SCoT s'adaptera en fonction missions et compétences qui seront attribuées à la conférence des maires.

## Organisation de la gouvernance





# MODALITE DE MISE EN OEUVRE

## ORGANISATION DE TRAVAIL ET DE

## CONCERTATION

### Concertation et réunions entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre

#### Modalité de participation et de communication

- **Réunions publiques, échanges** avec les acteurs, **participation** par voie électronique, **expositions** itinérantes avec des panneaux autoportants informatifs en A0, **articles** dans la presse locale et sur le site de l'IVN...
- **Registres de concertation** mis à disposition dans chaque commune
- Réunions de concertation auprès du grand public et de l'ensemble des acteurs, sous forme de séminaires ou d'ateliers de travail, permettant de **faire émerger les grandes idées** relatives à la trame verte et bleue, et de fédérer autour des travaux que nous aurons menés.

#### Trame Verte et Bleue

##### Les réunions

##### Phase 1: Diagnostic

- 1 réunion de lancement
- 3 réunions avec le CoPil
- 5 réunions de présentation dans chaque groupe de travail
- 2 débats en Conseils Communautaires (démarrage + diagnostic)

##### Phase 2: Plan d'action

- 1 réunion de lancement, 1 intermédiaire et 1 de restitution, avec le CoPil
- 5 réunions thématiques (possibilité de réaliser certaines sur le terrain, sur des sites ciblés par le bureau d'étude.
- 1 réunion en fin de mission de présentation
- 1 Conseil Communautaire

#### Schéma de Cohérence Territorial

##### Les réunions

##### Phase 0: Appropriation du territoire

- 2 journées d'échange (séminaire de lancement + 1 jour à définir -SCoT tour, journée avec les élus...-)
- 4 ateliers thématiques « conversation du territoires
- 12 entretiens avec les élus

##### Phase 1: Diagnostic:

- 4 réunions ( 1 avec les représentants agricoles, 1 CoTech, 1 CoPil, 1 conférence des maires)

##### Phase 2: PADD

- 9 réunions ( 4 CoPil, 1 CoPil, 1 séminaire PADD, 1 PPA, 1 conseil communautaire, 1 conférence des maires)
- 1 réunion publique

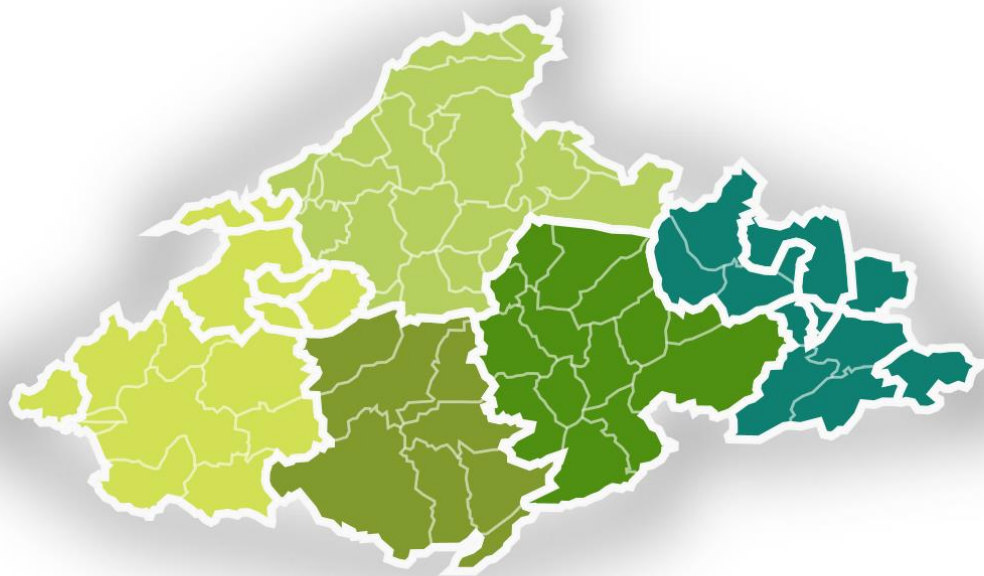
##### Phase 3: DOO

- 11 réunions (5 CoPil/DOO et 3 CoPil/DAAC, 1 CoTech, 1 PPA, 1 conférence des maires)
- 4 ateliers/DOO dont 1 mutualisé avec les personnes ressources et 1 atelier sur le DAAC
- 1 journée de rencontre d'acteurs






##### Phase 4 : arrêt et approbation

- 7 réunions (3 Copil, 2 PPA, 2 conseils communautaires)

La connexion avec l'échelon communal est indispensable pour que le SCoT soit au plus près des attentes et des problématiques des communes. Un découpage en 5 secteurs a été réalisé afin de grouper les interventions et assurer le rôle de relais entre l'échelle intercommunale et communale.



#### Secteurs permettant une validation à l'échelle communale

- |   |                                |   |  |   |   |
|---|--------------------------------|---|--|---|---|
|  | Secteur de Souleuvre en Bocage |  | Secteurs de Vire Normandie                         |  | Secteur du pôle de proximité de Saint Sever |
|  | Secteur de Valldalière         |  | Secteur du pôle de proximité de Condé en Normandie |   |   |

## L'organisation du travail

---

Des dossiers préparatoires seront envoyés aux membres des instances concernées avant chaque séance en fonction des nécessités liées à l'ordre du jour.

La permanence, l'assiduité et l'engagement personnel des participants aux différentes instances sont une condition de réussite de la révision et élargissement du Scot et de l'élaboration de la TVB dans le calendrier imparti.

Dans le respect du projet à l'échelle intercommunale, les communes feront connaître leurs éventuels points de désaccord, de façon argumentée. Dans cette optique la sécurité de la fin de procédure et l'arrêt du SCoT et de la TVB sont garantis. Chaque étape du projet ayant fait l'objet d'une validation en amont, cette procédure permettra d'éviter tout recours contentieux à l'encontre du SCoT. L'officialisation d'un désaccord majeur donne lieu à un échange de courrier entre le Maire et le Président de l'IVN.

Cette charte a un caractère évolutif, elle pourra être améliorée, adaptée en fonction des questions qui se poseront.

